



# Klartan®

## LES FRUITS DE LA PRÉCISION



**INSECTICIDES**

**VIGNE**

- **HAUT NIVEAU D'EFFICACITÉ CONTRE  
CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DORÉE**  
Action de choc et persistance d'action

**3 à 4 semaines**

- **EFFICACITÉ INDÉPENDANTE  
DES CONDITIONS CLIMATIQUES**
  - Stable à la lumière et à température élevée (jusqu'à 26°C).
  - Résistance au lessivage (faible solubilité).
- **PROFIL AUXILIAIRES FAVORABLE**
  - Respecte les insectes utiles régulant les populations de cicadelles.
  - Mention abeille et sélectivité vraie sur abeilles.



MAKHTESHIM  
A G A N  
FRANCE

## COMPOSITION

240 g/l de tau-fluvalinate.

## DOSES VIGNE :

CULTURES	RAVAGEURS CIBLÉS	DOSES	CONDITIONS D'EMPLOI	DÉLAI AVANT RÉCOLTE (DAR)
Vigne	Cicadelle de la Flavescence Dorée	0,2 L/ha	3 applications maxi/an	60 jours
	Acariens, Thrips	0,3 L/ha		

## DOSES ARBORICULTURE :

CULTURES	RAVAGEURS CIBLÉS	DOSES	CONDITIONS D'EMPLOI	DÉLAI AVANT RÉCOLTE (DAR)
Pommier	Cheimatobie	0,06 L/hL	2 applications maxi/an	Utilisation jusqu'au stade nouaison
	Hibernie			
	Hyponomeute			
	Ecaille fileuse			
	Biston			
	Noctuelle Orthosia			
	Tordeuse des buissons et des bourgeons			
	Tordeuse de la pelure (Capua, Pandemis, Podana, Eulia)			
	Punaises des fruits et des bourgeons			
Puceron vert du pommier et puceron cendré du pommier	0,02 L/hL			
Poirier, cognassier, nashi	Cheimatobie	0,06 L/hL	2 applications maxi/an	Utilisation jusqu'au stade nouaison
	Noctuelles			
	Biston			
	Phalènes			
	Tordeuse des buissons et des bourgeons			
	Punaises des fruits et des bourgeons			
	Tordeuse de la pelure (Capua, Pandemis, Archips-podana, Eulia)			
Puceron cendré mauve et puceron vert du pommier	0,02 L/hL			
Pêcher	Thrips	0,6 L/ha	2 applications maxi/an	Utilisation jusqu'au stade chute des pétales
	Puceron vert du pêcher, Puceron farineux	0,02 L/hL		

## DOSES AUTRES CULTURES :

CULTURES	RAVAGEURS CIBLÉS	DOSES	CONDITIONS D'EMPLOI	DÉLAI AVANT RÉCOLTE (DAR)		
Pois	Puceron vert, Puceron noir	0,2 L/ha	2 applications maxi/an	14 jours (7 jours pour pois de conserve)		
Pomme de terre	Doryphore	0,2 L/ha	2 applications maxi/an	14 jours		
Poireau	Teigne du poireau	0,3 L/ha				
Carotte	Pucerons de la carotte	0,3 L/ha	2 applications maxi/an	14 jours		
Asperge	Pucerons	0,3 L/ha	2 applications maxi/an Usage limité à l'utilisation sur choux-fleur et choux pommé	non concerné		
Chou				7 jours		
Melon				0,2 L/ha	2 applications maxi/an	3 jours
Tomate						
Houblon				0,025 L/hL	-	21 jours
Rosier				0,2 L/ha		
Arbres et arbustes d'ornement	Cochenilles, Tigre du platane	0,04 L/hL	-	non concerné		
Arbres et arbustes d'ornement (feuillus)	Pucerons	0,02 L/hL				
Plantes à parfum, aromatiques et condimentaires	Pucerons	0,2 L/ha	2 applications maxi/an	14 jours		
	Chenilles défoliatrices	0,3 L/ha				

Le délai de réentrée de **KLARTAN®** est de 6 heures et la ZNT de 5 m.

**Klartan®** est sans effet sur les fermentations (démarrage et durée) et les distillations. Il n'est pas retrouvé dans les vins et eaux de vie.

## PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI :

**Klartan®** s'emploie en pulvérisation sur la végétation. Il peut être utilisé dans tous les pulvérisateurs en bon état de marche et assurant une répartition uniforme de la bouillie. Bien agiter le bidon avant emploi. Verser la quantité nécessaire de **Klartan®** dans la cuve du pulvérisateur à moitié remplie d'eau, puis compléter le remplissage. Procéder à l'utilisation immédiatement après.

**Klartan®** n'est pas utilisable sous serre.

**Volume d'eau sur vigne :** 150 à 200 L d'eau/ha

**Mélanges :** Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

Consulter le site du Ministère de l'Agriculture :

<http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>

En cas de mélange de **Klartan®** avec des spécialités contenant du bore, toujours ajouter la spécialité contenant le bore en dernier dans la cuve et utiliser rapidement la bouillie. Compte tenu de la multiplicité des formulations des produits à base de bore, avant de faire le mélange, s'assurer au préalable de la compatibilité des produits en faisant un test dans un petit récipient à part.

### **Klartan®**

AMM N° 8500194

Emulsion aqueuse  
240 g/l de tau-fluvalinate

**N : Dangereux pour l'environnement**  
**R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.**

Respecter la réglementation en vigueur et les recommandations des guides de bonnes pratiques officiels disponibles sur le site <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>

